



Rapporteur : M. MARTIN

49379

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Fonctionnement de l'Assemblée - Désignations de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le jeudi 18 avril 2024 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX

Absents et pouvoirs :

Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme BRUN (pas de pouvoir donné), Mme FAILLÉ (pas de pouvoir donné), M. LAPAUSE (pas de pouvoir donné), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pas de pouvoir donné), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h45.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 1^{er} juillet, 22 juillet, 25 novembre, 16 décembre 2021, 3 février, 11 mars, 7 avril, 24 juin, 29 septembre, 18 novembre, 16 décembre 2022, 9 février, 13 avril, 30 juin, 29 septembre, 17 novembre, 15 décembre 2023, 8 février et 21 mars 2024 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Expose :

En application du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives coexistent :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;

- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

La présente délibération concerne un ajustement ponctuel de désignation.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La délégation de Mme ROUSSET relative à l'enseignement supérieur et à la recherche est désormais portée par M. HERVÉ. En cohérence avec ce changement, il est proposé le remplacement de Mme ROUSSET par M. HERVÉ dans les instances suivantes :

Instances	Élu proposé
Conseil spécifique de l'Université de Rennes	Marc HERVÉ
Conseil d'administration de l'Institut de gestion de Rennes	Marc HERVÉ

Décide :

- de désigner M. HERVÉ pour siéger au sein du Conseil spécifique de l'Université de Rennes, en remplacement de Mme ROUSSET ;

- de désigner M. HERVÉ pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Institut de gestion de Rennes, en remplacement de Mme ROUSSET.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 17

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 24 avril 2024

ID : AD20240308

Pour extrait conforme